



SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020

Tél : 01 44 62 70 01

Fax : 01 44 62 70 02

Mél : snu75@snuipp.fr

Site : <http://75.snuipp.fr>

L'Ecole

Journal du
SNUipp Paris - FSU



Dispensé de timbrage - Paris 28 CTC

L'ÉCOLE
Journal du
SNUipp Paris-FSU
11 rue de Tourtille
75020 Paris



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 07/04/10

Ensemble, poursuivre et amplifier la mobilisation

Le succès de la grève interprofessionnelle du 23 mars dans les écoles parisiennes démontre, si besoin était, l'attachement des enseignants à défendre et améliorer les retraites, ainsi que leur détermination à porter haut et fort leurs revendications pour la défense du pouvoir d'achat et de l'emploi. Les attaques contre l'ensemble des services publics (école, hôpital, culture, justice...), avec notamment le dogme de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux et la remise en cause du statut des fonctionnaires, et les systèmes de solidarité sont lourdes de conséquences.

La FSU a porté auprès de ses partenaires syndicaux la nécessité de poursuivre le plus rapidement possible cette action afin d'imposer d'autres choix économiques et sociaux en lieu et place des politiques libérales menées par le gouvernement. En ce sens, la journée du 1er mai à venir sera une nouvelle étape pour tous les salariés du public comme du privé de poursuivre et amplifier l'action engagée.

Dès à présent, un autre temps fort attend les enseignants parisiens. La réforme de la formation des maîtres dite de « mastérisation » et son application académique vont avoir pour conséquence une désorganisation des écoles parisiennes dès la rentrée prochaine, au détriment des élèves, des enseignants titulaires et des stagiaires débutant dans le métier. A l'initiative des syndicats parisiens SNUipp FSU, Snudi FO et Sud Education, la contestation des enseignants monte. Mais, l'académie a décidé de rester sourde à leurs revendications et à celles des parents d'élèves pour une école de qualité permettant la réussite de tous les élèves, et des conditions d'entrée dans le métier satisfaisantes pour les stagiaires. Il s'agit donc d'amplifier cette action.

Tous ensemble, enseignants titulaires, stagiaires, étudiants et parents d'élèves, amplifions la mobilisation engagée ! En organisant des réunions parents/enseignants avec la FCPE, en adoptant la motion en conseil des maîtres, en faisant signer la pétition unitaire aux parents d'élèves, et surtout en participant massivement au rassemblement devant le rectorat le mercredi 14 avril à 10h30.

Une autre rentrée est possible à Paris, il faut l'imposer à l'académie.

Jérôme Lambert, secrétaire départemental

Formation initiale

*adopter massivement la motion et participer au
rassemblement au rectorat
mercredi 14 avril à 10h30*

(encart spécial à l'intérieur)

Une arnaque

en guise de revalorisation (page 3)

Capd du 1er avril

compte-rendu des élu(e)s du SNUipp (page 2)

Mouvement intra

suite des opérations (page 4)

L'Ecole n°261, du 15 mars 2010, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0510 S 07539, ISSN n° 12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€. Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Capd du 1er avril congés de formation professionnelle, accès à la Hors classe, liste d'aptitude PE, postes adaptés

Les représentants du SNUipp ont en préambule interpellé l'académie principalement sur deux questions :

- le mouvement intradépartemental : ils ont de nouveau fait état des dysfonctionnements sur le mouvement principal, et du refus de l'administration de prolonger l'ouverture du serveur « mouvement ». Ils ont dénoncé l'obstination de l'administration à refuser d'entendre les personnels des écoles, qui ont refusé d'entendre les difficultés pour effectuer les opérations de mouvement : circulaire rectorale « mouvement » inexacte et tardive, mise en ligne aléatoire et tardive comme les postes spécialisés en CAPP, parution des postes ouverts en SEGPA en fin de mouvement, complexité des vœux d'ordre général, permutants ayant vu leur Iprof basculé que très tardivement...

Face à l'insistance des élu(e)s du personnel, ils ont obtenu que les permutants ayant vu leur Iprof basculé trop tardivement puisse effectuer un mouvement papier.

Les représentants du SNUipp invitent donc les enseignants qui ont rencontré des difficultés de connexion, ou sur des postes parus tardivement de contacter les représentants du personnel à la section.

Concernant la suite des opérations de mouvement, les élu(e)s du personnel ont demandé confirmation des dates et procédures prévues. Le SNUipp invite les enseignants concernés à consulter le dossier « mouvement intra » sur le site internet.

- l'affectation et l'accompagnement des stagiaires : les représentants du personnel du SNUipp FSU, Snudi FO, et Sud Education ont de nouveau porté les revendications des personnels enseignants, et leur opposition au dispositif académique. L'Inspecteur d'académie a de nouveau développé les arguments habituels, et a refusé d'entendre cette opposition des enseignants et des parents d'élèves (cf compte-rendu d'audience du mardi 30 mars). Il s'agit donc d'amplifier la mobilisation des enseignants titulaires, stagiaires, étudiants et parents d'élèves.

Accès à la hors-classe

Cette année, selon le ratio accordé par le ministère courant mai, 98 enseignants parisiens pourraient accéder à la hors-classe. Il s'agit d'une prévision sur la base des 2% des enseignants proposés à la Hors classe attribués par le Ministère l'an passé pour l'académie. Le SNUipp informera les enseignants dès que le ratio sera connu.

Rappel du barème (enseignants ayant atteints au moins l'échelon 7 le 31 décembre 2009) : $(2 \times \text{échelon}) + (N + C) + Z$

Le point Z : 1 pt supplémentaire pour les enseignants ayant exercé en ZEP durant l'année scolaire 2009/2010 et ayant exercé trois années continues en ZEP le 01/09/10.

Les enseignants admis à la hors classe le seront à partir du 1er septembre de l'année 2010. Ils y intégreront l'échelon 5.

Cette année, les 80 premiers enseignants pouvant accéder à la hors-classe sont 34 directeurs ou directrices d'école, 14 membres du Rased, 2 enseignants en CLIN, 3 enseignants option D, 1 enseignant-itinérant, 1 détachement, 1 ZIL, 1 CPC et seulement 21 adjoint(e)s. Cela montre encore, si besoin était, les inégalités de traitement des enseignants suivant les missions exercées. Le système de notation actuel, sur lequel reposent les promotions, est profondément inégalitaire. C'est pourquoi le SNUipp revendique la disparition de la hors classe et la création d'une classe unique à l'indice terminal 783 avec une progression de carrière identique pour tous au rythme le plus rapide.

Liste d'aptitude au corps des PE

Les 34 instituteurs ayant demandé leur inscription sur la liste d'aptitude au corps de professeurs des écoles ont obtenu satisfaction. Il reste 481 instituteurs dans l'académie. Il y a 82 possibilités de passage au corps des PE sont attribuées par le Ministère, des demandes peuvent encore être envoyées au Rectorat.

Congés de formation professionnelle

Le volume pour l'année 2010-2011 est de 320 mois, il ne permet de faire partir que 48 enseignants en congé de formation professionnelle (CFP), dont 20 poursuivant le congé obtenu l'an dernier.

Les collègues à temps partiel et ayant obtenu un CFP sont réintégrés automatiquement à temps plein pendant la durée du CFP.

Les enseignants n'ayant pas obtenu leur CFP, mais souhaitant se mettre à temps partiel l'année prochaine pour suivre quand même leur formation peuvent encore adresser une demande tardive de temps partiel au Rectorat, bureau DE3. Le Rectorat étudiera ces demandes de temps partiel hors délais uniquement dans ce cas.

Postes adaptés

En raison du manque de temps prévu pour la

CAPD, et de l'absence d'un des deux inspecteurs chargés de cette question, de l'absence du médecin conseil du Rectorat, et des services sociaux, il n'a pas semblé possible de traiter cette question de manière sérieuse. L'ensemble des représentants du personnel ont donc demandé à l'Inspecteur d'académie de bien vouloir reporter ce point. L'inspecteur d'académie a accepté cette demande et a reporté ce point à une prochaine CAPD le 15 avril, le SNUipp invite les enseignants concernés à contacter les représentants du personnel à la section syndicale.

Questions diverses :

- formation T1 et T2 : le SNUipp a interpellé l'Inspecteur d'académie sur la position de l'académie sur les demandes des enseignants néotitulaires qui n'ont pas eu leur stage T1 et T2. Depuis des années, l'académie de Paris ne respecte pas cette obligation légale. Face à l'insistance des représentants du personnel, l'IA a dit qu'il pourrait attribuer des stages de formation continue hors barèmes à ces demandes individuelles. Les élu(e)s du personnel ont dénoncé cette solution qui aurait pour conséquence de priver les enseignants titulaires de leur droit à formation continue. Si cette décision est prise, cette octroi de stage doit être effectué hors contingent prévu pour la formation continue, et ne doit pas être décompté du quota de semaines de formation continue des enseignants néotitulaires. Pour le SNUipp, le dossier n'est pas clos, il invite l'ensemble des néotitulaires concernés à contacter les élu(e)s du personnel à la section.

- Nouvelle fiche d'état de grève : certaines circonscriptions ont mis en place pour la grève du 23 mars une nouvelle fiche d'état de grève. Cette nouvelle fiche est absolument scandaleuse : elle impose aux enseignants grévistes de signer cette fiche, et en plus de déclarer que « leur absence justifie l'application d'une retenue salariale », de faire remplir par les enseignants à temps partiel d'affirmer qu'il ne travaillait pas ce jour là... En plus de tout ça, c'est à la circonscription de saisir cette fiche sur un logiciel, et ce au mépris de la légalité... Face à cette interpellation du SNUipp, l'Inspecteur d'académie a annoncé réfléchir sur la suite à donner à cette fiche dans le département. Le SNUipp attend la réponse de l'Inspecteur d'académie, et mènera les actions nécessaires contre cette nouvelle fiche si l'IA décide de l'adopter.

Une arnaque en guise de "revalorisation"

L'annonce tonitruante de Luc Chatel d'une augmentation de plus de 150 euros net pour les débuts de carrière à partir de septembre 2010 est une vaste arnaque. Les seuls à en bénéficier pleinement seront les lauréats du concours 2010. Ils ne débiteront pas leur carrière avec 1383 euros comme premier salaire mais donc 1625 euros. Une compensation pour leur faire oublier qu'ils n'auront pas de formation professionnelle ? Mais, après cette année transitoire 2010-2011, les lauréats du concours seront recrutés un an plus tard qu'actuellement (après le master 2 au lieu d'une licence complétée d'une année de préparation au concours). Ils ne toucheront pas de salaire durant le master 2, en dehors des 3000 euros (maximum) de rémunération des 4 semaines stages en responsabilité. Avec l'ancien système, ils auraient été en PE2 et auraient touché un salaire annuel de 17 568 euros. Le manque à gagner s'établit donc à plus de 14 000 euros, une année de cotisation retraite en moins, une année d'études à financer en plus... Avec la nouvelle grille indiciaire, le gain cumulé au cours des 7 premières années (les seules où il existe un gain indiciaire avant de retomber sur l'ancienne grille inchangée) permettra tout juste de compenser le manque à gagner de l'année

salariale perdue suite à la « mas-térisation ». On est très loin de l'augmentation de 10% clamée par le ministre !

Pour éviter des disparités entre les futurs enseignants recrutés au niveau master et les enseignants recrutés juste auparavant, tous les prof d'écoles n'ayant pas atteint l'échelon 6 seront revalorisés d'une cinquantaine d'euros mensuellement. Mais, dès qu'ils seront promus à cet échelon 6, ils retrouveront la grille indiciaire actuelle.

Enfin, cerise sur un gâteau bien amer, cette « revalorisation » bidon est financée, selon l'engagement présidentiel, par la moitié des « économies » réalisées par les suppressions de postes.

Et pendant ce temps, le pouvoir d'achat des enseignants, comme celui de l'ensemble de la fonction publique, est en chute libre. C'est pourquoi le SNUipp, avec la FSU, demande une augmentation immédiate de 9% de la valeur du point d'indice et l'attribution à tous les fonctionnaires de 50 points d'indice supplémentaires (environ 200 euros). Une réelle revalorisation pour tous, à l'opposé de l'arnaque médiatique du ministre.

Ancienne grille indiciaire					
Éch.	Indices	Net zone 1	Nouvelle grille indiciaire		
1	349	1 383,75 €	Éch.	Indices	Net zone 1
2	376	1 490,82 €	1	410	1 625,61 €
3	395	1 566,16 €	2	431	1 708,87 €
4	416	1 649,41 €	3	453	1 796,10 €
5	439	1 740,60 €			

Les enseignants aux échelons 3, 4 et 5 basculeront au 1er septembre sur les échelons 1, 2 et 3 de la nouvelle grille et avanceront ensuite au même rythme que précédemment au sein de celle-ci. Après ces 3 nouveaux échelons indiciaires, c'est l'ancienne grille qui est appliquée (l'échelon 6 de l'ancienne grille devient le 4 de la nouvelle grille, etc.).

Rythmes scolaires non à tout remaniement arbitraire

La circulaire ministérielle concernant la rentrée 2010 rouvre la question des rythmes scolaires, encore une fois dans la confusion la plus totale. Dans cette circulaire, le Ministère propose d'aménager le temps scolaire dans le respect des rythmes de l'enfant. Il est fait référence « à la semaine de neuf demi-journées, aux horaires décalés et à l'articulation avec l'accompagnement éducatif ». Concernant la mise en œuvre, la circulaire renvoie aux Inspecteurs d'académie qui devront être « attentifs à la gestion des rythmes, en relation avec les collectivités, les parents d'élèves et les enseignants ». Le mercredi matin « sera encouragé chaque fois qu'il emporte l'adhésion ».

La suppression des deux heures d'enseignement du samedi matin par Xavier Darcos il y a deux ans avec l'introduction de deux heures d'aides personnalisées ne s'est fondée sur aucune réflexion pédagogique, et a été imposée à l'ensemble de la communauté éducative. L'an passé, certaines villes, comme Lille ou Grenoble, se sont lancées dans une concertation large afin d'étudier la question du travail le mercredi matin, sans succès. La Mairie de Paris a affirmé dans un communiqué du 24 mars que « renvoyée au niveau des conseils d'école, cette seule préconisation ministérielle n'est pas acceptable ». La Mairie de Paris ne semble donc pas souhaiter entrer dans ce débat sur des bases locales.

Pour le SNUipp, dans le contexte actuel, la question de l'aménagement du temps scolaire ne peut être traitée par des petits arrangements locaux comme semble le souhaiter le Ministère. Cette question nécessite l'instauration d'un large débat au sein de la communauté éducative, débat devant prendre en compte l'ensemble des points de vue, dont ceux incontournables des enseignants.

Retraites

Avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier des retraites reste très serré. Le SNUipp Paris met en ligne un dossier avec de nombreux textes pour appréhender l'ensemble des éléments du débat. Ces différents textes explicatifs sur la question des retraites sont souvent longs, fouillés, argumentés... mais indispensables...

WWW

Dossier "retraites"
<http://75.snuipp.fr>

Mouvement intra 2010

Dysfonctionnements en série

L'académie voudrait saboter les opérations du mouvement, elle ne s'y prendrait pas autrement.

Elle a indiqué successivement différentes périodes d'ouvertures du serveur pour ne retenir finalement qu'une période réduite. Elle a refusé tout allongement de cette période jusqu'au 5 avril, un allongement pourtant nécessaire notamment pour les entrants sur Paris à la suite du mouvement inter-départemental. Elle n'a pas voulu tenir compte du cafouillage ministériel du mercredi 17 mars où Iprof n'était plus accessible.

Elle a publié tardivement, et en plein milieu des vacances d'hiver, la circulaire organisant le mouvement.

Elle a oublié d'y joindre des pages contenant notamment une partie des libellés des vœux d'ordre généraux.

Elle a bloqué 58 postes vacants pour mettre en place la contre-réforme dite de « mastérisation » diminuant d'autant les possibilités de mutation sans même en informer les écoles.

Elle a changé en plein milieu de la période de saisie des vœux sur Iprof les missions de la brigade de formation continue.

Elle n'a mis en ligne les postes spécialisés hors réseaux qu'une dizaine de jours avant la fermeture du serveur...

La liste pourrait encore s'allonger...

Publication du mouvement en ligne avant la Capd

Comme à son habitude, le SNUipp se montrera très vigilant cette année lors du contrôle des opérations du mouvement. Il publiera comme chaque année, aux alentours du 20 mai, le projet de mouvement en ligne avec l'ensemble des barèmes. Il invite tous les enseignants y ayant participé à le consulter à l'aide de leur code Acady personnel. Ceci permettra aux enseignants demandant une mutation de contrôler leur proposition d'affectation en fonction de leur barème. La publication de l'ensemble des barèmes poste par poste sera accessible librement sans nécessité de code personnel

NB : Le code Acady (7 chiffres et lettres) figure sur la carte d'adhérent, pour les non-adhérents, un formulaire via notre site internet permettra la réception par mèl du code Acady personnel.

Suite des opérations

Face à l'insistance des élu(e)s du personnel lors de la Capd du 1er avril, les permutants ayant vu leur Iprof basculé trop tardivement pourront effectuer un mouvement papier. Le reste du calendrier demeure inchangé.

Envoi des fiches de vœux par le rectorat à l'adresse personnelle des candidats. Relisez bien le récépissé afin de contester votre barème si besoin	à partir du mercredi 14 avril
Contestation possible du barème auprès du rectorat (par courrier à la DE2, sur place ou par mèl : mvt1degre@ac-paris.fr)	du lundi 12 avril au vendredi 7 mai
groupe de travail priorité d'affectation liées au handicap ou à une maladie grave. L'examen des situations particulières (familiales, sociales...) présentées en groupe de travail est laissé à l'appréciation de l'Inspecteur d'académie	jeudi 6 mai
Opération transparence du SNUipp : publication du projet de mouvement sur le site du SNUipp. Cette publication nous permet chaque année de faire rectifier des erreurs jusqu'à la CAPD.	vers le jeudi 20 mai
CAPD du mouvement , les résultats ne sont définitifs qu'après.	jeudi 27 mai

Se syndiquer

une démarche individuelle au service du collectif

WWW

Bulletin d'adhésion à télécharger en ligne
<http://75.snuipp.fr/snuipp/adhesion.pdf>